



## MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conférence ministérielle sur les déchets marins et la pollution plastique  
Rejoignez-nous pour combattre la pollution de l'environnement.

# PROJET DE DÉCLARATION MINISTERIELLE

Le 06 septembre 2021



La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'Ouest limitée dans sa partie sud par l'océan Atlantique. D'une longueur de 566 kilomètres, le littoral ivoirien couvre une superficie de 23 253 km<sup>2</sup> soit 7 % de la superficie totale de la Côte d'Ivoire. Aussi, la Côte d'Ivoire dispose-t-elle d'un système lagunaire vaste qui se développe sur environ 300 km dans la moitié orientale de la façade littorale. Le littoral est donc exposé à diverses menaces d'ordre anthropique dont la pollution plastique. Cette situation est d'autant plus préoccupante que depuis 2013, il a été adopté un décret portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques. Plusieurs actions de sensibilisations ont soutenu cette décision qui a du mal à être appliqué au plan national. D'autres actions sont menées en vue de promouvoir une économie circulaire des déchets plastiques en Côte d'Ivoire. Des initiatives de recyclages du plastique existent en Côte d'Ivoire à travers l'existence d'entités industrielles de recyclage du plastique. De multiples efforts portent sur la gestion des déchets plastiques et la Côte d'Ivoire pense qu'il faut s'attaquer au problème à sa source, et donc, ne peut s'engager toute seule dans la lutte contre la pollution plastique. Il est plus qu'urgent d'agir tous ensemble avec des engagements et des actions au niveau mondial.

En effet, la production et la consommation de plastique s'accroissent à un rythme sans précédent, ce qui a conduit à une crise mondiale de la pollution plastique. L'utilisation et l'élimination de fournitures médicales, d'équipements de protection non biodégradables et d'autres articles anti-COVID-19 dans le monde entier exacerbent la situation. Les impacts d'une augmentation exponentielle de la production de plastique se manifestent dans toutes les zones de l'environnement, notamment dans le milieu marin. Ces impacts sont dus à la négligence de la gestion de la fin de vie, au soutien insuffisant au développement d'alternatives aux plastiques, à la production et à l'utilisation continues de plastiques inutiles, et à la gestion inadéquate des déchets plastiques, comme le brûlage à l'air libre et la mise en décharge. En raison de la nature des chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales et du flux de plastique dans les courants océaniques, le défi de la pollution plastique et des déchets marins est transfrontalier et de portée mondiale. Les approches actuelles, qui sont limitées géographiquement et ne prennent en compte que certaines parties du cycle de vie des plastiques, se sont révélées insuffisantes. Elles ne permettent pas de relever l'ampleur de ce défi, et encore moins de suivre le rythme des évolutions prévues.

Par conséquent, le moment est venu pour les pays et les parties prenantes de conjuguer et d'intensifier leurs efforts à cet égard et de prendre des mesures collectives, ambitieuses et décisives.

1)- Nous reconnaissons qu'aucun pays ne peut relever seul les différents aspects de ce défi de manière adéquate ; il est donc nécessaire de s'engager à établir un cadre de collaboration et de coopération internationales qui offre des conditions de concurrence équitables au niveau de l'économie mondiale. Ce cadre comprendrait des actions coordonnées pour relever le défi de la pollution plastique. Il permettrait



également d'établir un engagement et une responsabilité en ce qui concerne la réalisation d'une vision commune.

2)- Considérant que la solidarité mondiale et la participation de toutes les parties prenantes doivent être des principes directeurs ; il est urgent d'agir aux niveaux local, national, régional et mondial, notamment en fixant des objectifs communs, en élaborant des cibles et des plans d'action concrets, en prenant des mesures énergiques et en renforçant la coopération et la prise de décision aux niveaux mondial et régional, sur la base de données scientifiques. Nous appelons tous les acteurs, y compris les gouvernements, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile, à contribuer en fonction de leurs points forts pour, entre autres, internaliser autant que possible les coûts des dommages causés par la pollution, éliminer les plastiques inutiles de la chaîne de valeur et accroître la circularité, et pour soutenir les efforts déployés par les pays pour protéger et gérer durablement l'environnement.

3)- Bien que nous voyions la nécessité de qualifier davantage les impacts économiques, sociaux et environnementaux, les informations disponibles ont clairement montré que les coûts de l'inaction, y compris les coûts des dommages environnementaux, dépassent de loin ceux des actions entreprises pour lutter contre la pollution plastique et les déchets marins.

4)- Ainsi, nous soulignons la nécessité d'un Accord mondial basé sur une vision claire et commune, avec des objectifs ambitieux, des indicateurs appropriés et les mesures nécessaires pour parvenir à l'élimination ou, lorsque cela est impossible, à l'atténuation de tous les impacts négatifs du plastique tout au long de son cycle de vie, y compris la réduction et l'élimination progressive des rejets directs et indirects de plastique dans l'environnement. Selon la Côte d'Ivoire, l'Accord devrait :

a) - se baser sur une approche de précaution et reconnaître l'impact dévastateur et souvent irréversible de la pollution plastique sur les écosystèmes, le climat et les moyens de subsistance. L'Accord devrait couvrir toutes les lacunes internationales reconnues, compléter et améliorer les instruments existants, tout en évitant la duplication des efforts ;

b) -adopter une approche à long terme en développant des stratégies qui évitent les dépendances de la voie technologique, les effets de fuite environnementale, médiatique et économique, et les compromis environnementaux tout au long de la chaîne de valeur,

c)- contenir des solutions basées sur des approches intersectorielles et holistiques qui abordent l'ensemble du cycle de vie des produits plastiques et la disponibilité des alternatives, en visant la circularité. Il convient de donner la priorité aux mesures préventives, notamment en éliminant les déchets plastiques et la pollution et en favorisant la réutilisation, la recyclabilité et la réparabilité à différents niveaux, tandis que la crise immédiate de la pollution plastique est traitée par l'assainissement, dans la mesure du possible, du plastique déjà présent dans l'environnement ;



d)- inclure des mesures spécifiques pour certains plastiques considérés comme présentant des risques particuliers pour l'environnement et la santé humaine en raison de leur structure chimique et de leurs additifs, et pour les produits considérés comme impossibles à collecter et à gérer en toute sécurité ;

e) - inclure un mécanisme de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis dans l'élimination des rejets plastiques.

5)- Nous reconnaissons que les circonstances spécifiques exigent que les solutions soient adaptées, tout en s'appuyant sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales existantes. Les approches utilisées devraient être à la fois fondées sur la science et pragmatiques, et promouvoir des mesures de prévention et de précaution. La nécessité de renforcer les capacités devrait être prise en compte, ainsi que l'assistance technique et financière pour les pays qui en ont le plus besoin.

6)- Compte tenu de la nature transfrontalière de la pollution plastique, et afin d'assurer la traçabilité et la transparence, nous soutenons l'élaboration de méthodes et de normes communes, y compris des informations environnementales reconnues au niveau international pour combler les lacunes en matière d'information au niveau mondial, visant à mettre en place un effort mondial efficace et coordonné pour lutter contre tous les types de pollution plastique, y compris les déchets marins.

7)- Par conséquent, sans préjuger des discussions de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA-5-2.), et compte tenu de l'ensemble des travaux substantiels déjà entrepris, du soutien politique existant et de l'urgence de la crise de la pollution plastique mondiale, nous affirmons notre engagement à soutenir les prochaines mesures décisives, en nous efforçant d'obtenir la création en temps voulu, d'un comité intergouvernemental de négociation sur les déchets marins et la pollution plastique à l'UNEA-5-2., dans le but de parvenir à un nouvel accord mondial avec des objectifs ambitieux sans retarder l'action urgente.



**Jean-Luc ASSI**